

sont offertes d'intervenir dans les débats actuels. Je saisis l'occasion pour féliciter le personnel placé sous les ordres de l'Orateur, et qui a accompli une excellente besogne, en dépit des circonstances difficiles que nous avons connues depuis le 30 septembre environ. Je veux parler surtout du greffier qui a été débordé de travail depuis cette date; ainsi que de M. Montgomery qui a dû quitter son poste pour quelques semaines, car il s'était surmené; je veux également mentionner M. Dubroy, dont l'aide nous a été précieuse. Les trois hommes assis à la table, au centre de la Chambre des communes, ont supporté pendant cette session un fardeau exceptionnel.

Je me garderai bien d'oublier le sergent d'armes, qui doit nécessairement se préoccuper de mille détails dont quelques-uns ont été évoqués aujourd'hui même. Songeons aussi aux directeurs des divers départements, au chef du hansom, aux interprètes avec qui nous travaillons en liaison étroite bien qu'ils ne relèvent pas de nous, au chef et aux employés de la direction des comités. Tous les représentants savent, sans aucun doute, dans quelles conditions difficiles ont travaillé, au cours de la session actuelle, le service d'ordre, les pages et tous les membres du personnel.

Je remercie également les députés de leur constante collaboration qui m'a été très nécessaire et que j'ai beaucoup appréciée. Et même s'il est encore un peu tôt, je remercie les députés une fois de plus de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appuyant, comme Orateur, plus d'une fois.

Je ne voudrais pas manquer de faire allusion à l'Orateur suppléant et au président suppléant des comités qui est au fauteuil actuellement. Ils ont eu leur part de travail. On voit d'après ce que j'ai dit et d'après la discussion de cet après-midi que les choses changent à la Chambre des communes. Je suis pour le changement. Onze députés cet après-midi ont manifesté un grand intérêt pour l'organisation de la Chambre des communes et je suis loin d'être défavorable à beaucoup des opinions exprimées; au contraire, plus les critiques sont constructives, plus je les apprécie. Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà effectué plusieurs changements. Dans le service public, les choses ne changent pas aussi vite que dans une organisation privée et j'avoue que j'ai été souvent déçu, comme les députés. Toutefois, nous montons une excellente équipe de travail dans le bureau de l'Orateur, dont je suis fier. Nous espérons améliorer les choses.

On a soulevé beaucoup de questions. Les députés n'attendent certainement pas que je les traite toutes en détail mais pour démontrer que je comprends certains problèmes, je

[M. l'Orateur.]

reviens sur ce qu'a dit le député de Timiskaming à propos du personnel et en particulier à propos du personnel de sûreté dont l'effectif est de 72 personnes. L'un des problèmes, né ces trois ou cinq dernières années, est le nombre croissant de visiteurs sur la colline. Il y a cinq ans, nous avions 500 touristes par jour. Cette année, en juillet et en août nous en avons compté de 6,000 à 7,000 par jour. Tous veulent visiter les galeries. C'est une difficulté nouvelle qui nous montre que les temps changent et qu'il nous faut changer de méthode.

Certains points portaient sur le bureau des traductions. Ce matin, j'ai visité ce que j'admets être le piètre local que les interprètes occupent à l'heure actuelle. J'ai déjà dicté une lettre à 12:05 heures aujourd'hui au sergent d'armes à ce propos pour voir ce que nous pouvions faire.

Il y a pour le comité la question de savoir si les messagers devraient être formés au maniement des installations radio. Cette question a déjà été débattue en deux ou trois occasions, et, une fois encore, une lettre a été dictée aujourd'hui en vue de savoir comment nous pouvons améliorer ces installations en vue de la prochaine session.

On a soulevé beaucoup d'autres sujets. L'honorable député de Timiskaming a parlé du fait que la commission de la régie intérieure était peut-être périmée et qu'elle devrait peut-être être remplacée par un comité conjoint des partis, qui aiderait l'Orateur. Voilà une proposition très intéressante. L'honorable député de Skeena en a parlé plus ou moins à fond en 1962. J'ai ici le compte rendu et je l'ai lu attentivement.

Cependant, je signalerai à l'honorable député qu'il ne dépend pas de l'Orateur de décider de cette question. L'Orateur est lié par la loi sur la Chambre des communes, ce qui fait de la question une question statutaire. Si l'honorable député désire modifier la loi, qu'il le fasse, mais l'Orateur n'a certainement pas d'autorité à cet égard. L'article 16 de la loi sur la Chambre des communes est rédigé en ces termes:

Le gouverneur en conseil désigne quatre membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada, qui sont en même temps membres de la Chambre des communes, lesquels, avec l'Orateur de la Chambre des communes, doivent être commissaires pour les objets du présent article et des articles 17 et 18.

Il peut intéresser les honorables députés de savoir que les membres de la commission de la régie intérieure sont le ministre de la Justice, le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le secrétaire d'État.

En ce qui concerne les installations de télévision et de radio, j'aurai d'autres choses à dire à ce propos, relativement à la tribune